

Atelier du Club U2B – Mercredi 24 septembre 2014



Les éco-matériaux



Définition :

Un **éco-matériau** (parfois dit « *matériau écologique* » ou « *matériau biosourcé* ») est un **matériau de construction** (produit manufacturé en général, ou à mettre en œuvre sur le site de construction) qui répond aux **critères techniques** habituellement exigés des matériaux de construction (performances techniques et fonctionnelles, qualité architecturales, durabilité, sécurité, facilité d'entretien, résistance au feu, à la chaleur, etc.) , mais aussi à des **critères environnementaux** ou socio-environnementaux, **tout au long de son cycle de vie** (c'est-à-dire de sa production à son élimination ou recyclage)



Principaux éco-matériaux :

- Le bois, le liège
- Le chanvre, la paille, le lin
- La terre, les argiles, la chaux, le gypse
- Les laines et plumes animales
- Les matériaux issus du recyclage
- Le bloc béton



Usages :

- **Isolants** (laines de fibres végétales ou animales, de textile recyclé, ouate de cellulose, chènevotte, anas, bottes de paille, etc.),
- **Mortiers et bétons** (béton de chanvre, de bois, de lin, etc.),
- **Panneaux** (particules ou fibres végétales, paille compressée, etc.),
- **Matériaux composites plastiques** (matrices, renforts, charges),
- **Chimie du bâtiment** (colles, adjuvants, peintures, etc.).





La mise en place d'une filière :

La filière des matériaux biosourcés a été identifiée, par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, comme l'une filières vertes au potentiel de développement économique élevé pour l'avenir.

Plusieurs actions sont à mettre en place pour améliorer l'efficacité de la filière professionnelle :

- Structuration de la filière
- Industrialisation
- Professionnalisation
- Innovation
- Territorialisation

